

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

LUNDI 3 ET MARDI 4 DÉCEMBRE 2018
BRUXELLES



LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT-COMPLIANCE

Faites le point sur tous vos enjeux
réglementaires et opérationnels



www.ifebenelux.com

En partenariat avec :

wooclap

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : **Marie-France De Pover**, General Manager Group Compliance, **KBC GROUP**

8h45 Accueil des participants

9h00 Allocution d'ouverture

9h15

Quelles nouvelles recommandations de la BNB ?

- Le résultat des Enterprises Wide Risk Assessments
- Le résultat des questionnaires « blanchiment »

Benoît Bienfait

Attaché

BNB

10h15 Café-networking

10h30

Quelles avancées de la 5^e directive Anti-blanchiment ?

- Une réponse aux attaques terroristes et aux Panama Papers
- Une transposition en droit national pour le 10.01.2020
- Un registre des bénéficiaires économiques, en principe accessible au public
- Les plateformes de devises virtuelles et marchands d'art : quelles spécificités des tax advisors & estate agents ?
- L'identification des titulaires de cartes prépayées
- La diligence accrue sur les pays à haut risque (Afghanistan, Iraq, Iran, Syrie, Corée : peut-on appliquer le de-risking ?)
- La liste des PEPS est-elle publique ?
- Cadastre de fortunes (comptes & coffres)

Nathalie Colin

Avocat, Partner

WHITE & CASE

11h30

Quelle responsabilité du Compliance Officer en matière pénale ?

- Suite à la régularisation permanente, *quid* des régularisations dites « partielles » ?
- L'approche fiscale *versus* l'approche pénale
- *Quid* quand il s'agit d'héritiers de seconde ou troisième génération ?
- Qu'en est-il des régularisations opérées sur la base de dispositions antérieures ?
- *Quid* de la fraude fiscale étrangère ?
- Loi préventive *versus* loi répressive
- Exemples de jurisprudence récente

Sabrina Scarnà

Avocat Associé

TETRALAW

Chargée de conférences à l'Executive Master en Gestion Fiscale

SOLVAY BRUSSELS SCHOOL OF ECONOMICS

AND MANAGEMENT

12h45 Déjeuner

14h15

Le Règlement 2015/847 sur les transferts de fonds (Swift ?) : quels contrôles effectuer ?

- Quelles informations la banque doit-elle recueillir auprès de l'organisme payeur et de l'organisme payé ?
- Comment la banque doit-elle recueillir ces informations ? Quelle procédure mettre en place ?
- Quelle responsabilité de la banque si elle ne remplit pas cette obligation ?
- Les recommandations de l'ESMA

Alexandre Hublet

Avocat

WHITE & CASE

15h15 Café-networking

15h30

Embargos et sanctions économiques internationales : comment s'assurer du respect des embargos en pratique ?

- Les embargos financiers et les sanctions
 - Comment effectuer des contrôles efficaces ?
 - Quelles sont les conséquences pour l'entreprise qui entretient des relations d'affaires avec des personnes ou entités soumises aux mesures restrictives ? Ex : gel des avoirs et obligation de notification
- Les obligations pour les institutions financières non bancaires (leasing, factoring, assurance)
- Les mesures spécifiques dans le domaine des instruments financiers
- Les pièges et les dangers dans la gestion des embargos et des sanctions
 - Les problèmes de l'extraterritorialité
 - Les contraintes dans le suivi des transactions effectuées via les pays tiers
- 2 études de cas en matière d'embargo financier dans le cadre d'échanges commerciaux / instruments financiers

Dominique Fremault

Compliance Officer

KBC GROUP

Denis Caprasso

Head of Compliance

BNY MELLOW

16h45 Session de questions / réponses

17h00 Clôture de la journée

POUR QUI ?

- Compliance Officers et responsables anti-blanchiment dans les banques, assurances, fonds d'investissement
- Auditeurs et contrôleurs internes
- Réviseurs et experts-comptables
- Dirigeants d'entreprise
- Responsables des départements juridiques et audit
- Responsables des départements commerciaux
- Directeurs d'agence
- Responsables des transactions internationales
- Banquiers, assureurs, financiers
- Avocats et gestionnaires de patrimoine

MARDI 4 DÉCEMBRE 2018

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : **Marie-France De Pover**, General Manager Group Compliance, **KBC GROUP****8h45** Accueil des participants**9h00** Allocution d'ouverture**9h15**
Le nouveau Règlement de la FSMA sur l'agrément et l'expertise des Compliance Officers FSMA**Marc Iannucci**

Auditor

FSMA

10h15 Café-networking**10h30**
GDPR/MiFID2/PSD2 : quelle coexistence des réglementations ?

- Dans quelle mesure est-ce que le RGPD serait incompatible avec d'autres règlements ?
- Est-ce qu'il existe des synergies possibles entre ces différents règlements ?
- La gestion du consentement (RGPD, PSD2...)
- Comment gérer la rétention des données pour les différentes raisons ?

Erik Luysterborg

Partner Risk Advisory

DELOITTE

11h30
Misconduct : le nouveau risque ? Vision anglo-saxonne

- Corporate Gouvernance
- Gouvernance des produits
- Gouvernance Ventes & transactions
- Post-sales
- People & culture
- Valeurs et intégrité, Leadership, Communication, escalation, formations, rémunérations, comportement responsable
- Comment détecter ces aspects soft ? Quels contrôles effectuer ?

Marie-France De Pover**12h30** Déjeuner**14h00**
Comment établir le Risk Appetite et le Risk Profile ?

- Risk Appetite au sein de processus de gestion des risques

- Pour une gestion des risques efficace : comment mesurer les écarts entre le Risk Profile de l'entreprise et son Risk Appetite ?
- La stratégie prévue par les nouvelles recommandations de la BNB de façon simple dans les domaines de Compliance
- Comment réconcilier les deux types de risques ?

Marie-France De Pover**15h00** Café-networking**15h15**
The concrete impact of new technologies on the Compliance Function?

- Artificial Intelligence, Data analytics, blockchains... A belgian sandbox?
- bitcoin/blockchain: new challenges, new opportunities
- How to protect yourself against malicious code? What ways does the sandbox offer to stop threats before they access your network?

Koen Vingerhoets

Blockchain Coördinator

BELFIUS BANK & INSURANCE

Willem Van de Wiele

Counsel, Advocaat/Avocat, Member of the Brussels and New York Bar

WHITE & CASE

16h15
Les récents développements en matière de politique pour les lanceurs d'alerte en Belgique et en Europe

- Quelles sont les personnes protégées aujourd'hui ?
- Quelle procédure mettre en place en interne qui n'interfère pas avec la protection de la vie privée ?
- Quel état de la réglementation européenne ? De la jurisprudence européenne ?
- Quels développements en Belgique ? Au niveau fédéral et au niveau des Régions

Pierre De Pauw

Avocat

NAUTADUTILH

17h00 Conclusions et clôture**POURQUOI ?**

- Faire le point sur les dernières évolutions réglementaires dans les différentes matières intéressant les Compliance Officers
- Anticiper les nouveaux sujets pratiques

COMMENT ?

- Exposés pratiques par des experts de la matière
- Une documentation détaillée remise aux participants
- Des intervalles réservés aux questions des participants

DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE FORMATION

Vous pouvez d'ores et déjà envoyer vos cas pratiques à sleroy@abilways.com



La formation est reconnue par l'IEC - N° d'accréditation : B0487/2016-05

L'organisateur est accrédité par la FSMA - N° d'accréditation : 500036A - 1 point par heure

INFORMATIONS PRATIQUES

IFE est une marque du groupe
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Renseignements programme

Stéphanie Leroy Farasse – sleroy@abilways.com

Renseignements et inscriptions

IFE BY ABILWAYS

Rue de la Science, 41 - 1040 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 533 10 20

Fax : +32 (0)2 534 89 81

infoclient-ife@abilways.com

Participation (+ 21 % TVA)

2 jours : 1400 € HT

1 jour : 850 € HT

**100 € HT de réduction pour toute inscription reçue
avant le 17/09/18 (code promo : 241127 EARLY)**

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque - BNP PARIBAS FORTIS, agence Quartier-Léopold, Place du Luxembourg, 14, B-1050 Bruxelles, compte BE98210004689293, au nom d'EFEB SA/NV, avec mention du numéro de la facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Belgique, IFE Luxembourg, EFE, CFPJ, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV sont consultables sur notre site www.ifebelux.be. Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 08/12/92 modifiée sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse correctionbdd@ifexecutives.com ou par téléphone au 02 533 10 20 ou par courrier postal à l'adresse suivante : 41, rue de la Science – 1040 Bruxelles. Science – 1040 Bruxelles.

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.ifebelux.be ou par courrier sur simple demande.

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Dates et lieu de la formation

**LUNDI 3 ET MARDI 4 DÉCEMBRE 2018
BRUXELLES**

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la formation.

* Indispensable pour vous adresser votre convocation
Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme
si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.



Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation « **Lutte contre le blanchiment-Compliance** » (code 241127) et je choisis :

1 jour

2 jours Lundi 3 décembre 2018 Mardi 4 décembre 2018

OUI, je m'inscris avant le 17/09/18 et je bénéficie de 100 € HT de réduction (code promo : 241127 EARLY)

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre responsable juridique _____

Société _____

N°TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :